



14 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

B05 - Mars 2026

Demande autorisation de tournoi

Enregistrement n°

Pièce

Chq n°
(réservé au District)

A retourner dument complétée à msaudemont@foot44.fff.fr
1 mois minimum avant la date de votre manifestation.

Identité

Club : N° affiliation :

Responsable de la manifestation : Nom : Prénom :

☎ : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ e.mail :@.....

Une demande par tournoi

..... / / 20.....	Heure début : ____	Heure fin : ____	International ou National	Régional ou Départemental												
Stade(s)/Salle(s)/Co mmune(s)	Catégories (entourer TOUTES les catégories autorisées à pratiquer) Exemple : tournoi U11 ouvert aux U11, U10, U11F, U10F (4 cases à entourer)															
.....	Vétérain	Senior Masc	U19 M	U18 M	U17 M	U16 M	U15 M	U14 M	U13 M	U12 M	U11 M	U10 M	U9 M	U8 M	U7 M	U6 M
.....		Senior Fém.	U19 F	U18 F	U17 F	U16 F	U15 F	U14 F	U13 F	U12 F	U11 F	U10 F	U9 F	U8 F	U7 F	U6 F

Temps de jeu (détail)

Décompositions des rencontres par temps de
jeu similaire

Nombre	Durée d'une rencontre
Nb rencontres max. par équipe	Temps de jeu cumulés max. par équipe

Règlements : type de pratique appliquée

Les règlements types à utiliser sont disponibles sur le site du
District (cocher la pratique choisie)

Foot à 11
Foot à 8
Foot à 5
Foot à 3/4

Futsal
Beach
Sixte
Foot5

Pratique spécifique souhaitée ou non application de certaines
règles (règlement détaillé et motif des dispositions particulières
souhaitées à transmettre avec la demande)

Autres pièces à joindre :

- ☐ Droits d'autorisation : 67 €
☐ chèque ☐ à débiter de notre compte
☐ Liste des équipes engagées (facultatif).

**L'organisateur
s'engage au respect,
au contrôle et à
l'application des
articles 126 et 176 des
Règlements Généraux
et des dispositions
spécifiques du District
de Football de Loire-
Atlantique :**

- pratique conforme aux règles
officielles ou à défaut
homologuée par le District
- participation uniquement de
joueur-se-s licencié-e-s
- rédaction de feuille de
composition et vérification de
l'identité de chaque participant
- temps de jeu maximum
autorisé
- tout fait disciplinaire grave
devra faire l'objet d'un rapport
et être transmis au District

Autorisation accordée : ☐ Oui ☐ Non

Observations :

Date : / / 20.....

Nom :
Prénom :
Fonction :
**Certifie avoir pris connaissance
et à respecter la
réglementation des tournois**
Signature :

Cachet du Club

RESERVE DISTRICT

Nom :
Prénom :
Fonction :
Signature

Cachet du District

Règlementation des tournois
Dispositions (article 176 des R.G. du D.F.L.A.)

Ne pourront s'engager dans un tournoi, que les équipes de clubs affiliés à la F.F.F. ou appartenant à une association reconnue sauf dérogation accordée par le District.

Seuls des joueur.se.s licencié.e.s sont autorisés à participer au tournoi. En cas de participation à un tournoi avec des joueur.se.s non licencié.e.s, le club fautif sera frappé d'une pénalité par joueur non licencié d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5.

Aucun joueur ne peut participer à un tournoi sous les couleurs d'un autre club affilié sans autorisation écrite du club pour lequel il est qualifié. En cas de contravention à cette disposition, le joueur.se concerné.e et le club qui aura utilisé ses services feront l'objet de poursuites disciplinaires.

Une feuille d'inscription devra être exigée par les organisateurs aux équipes participantes à un tournoi sur laquelle ces éléments apparaîtront (identité et numéro de licence des joueurs participants). L'identité des participants devra être effectuée par les organisateurs/arbitres.

La vérification de l'existence et du contenu de ces éléments pourra être effectuée à tout moment et pour toute raison par un préposé du District de Football de Loire-Atlantique, dûment habilité à cet effet.

Tout tournoi proposant une pratique non conforme aux règles officielles devra faire l'objet d'une demande justifiée auprès du District en complément du formulaire de déclaration.

Tout fait disciplinaire ou incident devra faire l'objet d'un rapport et être transmis au District.

Les temps de jeu cumulés maximum autorisés sur une journée doivent être précisés explicitement dans les règlements des tournois/rassemblements lors de leur déclaration au District.

Temps de jeu	Plateau/Match simple Amplitude (2h-2h30)	Demi-journée (3h-4h)	Journée
U6/U7 (M et F)	40 min	50 min	60 min
U8/U9 (M et F)	50 min	60 min	70 min
U10/U11 (M et F)	50 min	60 min	75 min
U12/U13 (M et F)	60 min	72 min	90 min
U14/U15 (M et F)	80 min	96 min	112 min
U16 à Senior (M et F)	90 min	108 min	120 min

Buts mobiles :

Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 04 juin 1996.

Arbitres souhaités

Arbitres souhaités **à désigner et convoquer par le club organisateur** : (aucune convocation ne sera adressée par le District ou la Ligue, seuls les arbitres mentionnés ci-dessous seront couverts par l'assurance).

.....
.....
.....